

**COMMUNIQUE N° MB-387 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 31 OCT 2022**

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°047/D13-272/AONO/ MINSANTE/CIPM/2022 du 30/08/2022, pour La fourniture des équipements de laboratoire dans les Formations sanitaires de 4è et 5è catégories.

**Financement : BIP 2022**

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par **Décision N° 7205 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 28 OCT 2022**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

| Objet   | Soumissionnaire                          | Montant TTC en F C FA | Délai d'exécution | observations  |
|---|--|-----------------------|-------------------|---|
| Fourniture des équipements de laboratoire dans les formations sanitaires de 4è et 5è catégories | ZARIF SARL<br>Tel : 693 431 195          | 201 475 000           | 60 Jours          | Proposé attributaire  |
|   | CARNEGIE GLOBAL SERVICES<br>Tel:         | -                     | 60 Jours          | Eliminé pour non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés  |
|   | ETS SOLEIL SERVICES<br>Tel : 699 070 845 | -                     | 60 Jours          | Eliminé pour dossier administratif non complet après les 48 heures accordées  |
|   | BIOGENIX SARL<br>Tel : 677 550 302       | -                     | 60 Jours          | Eliminé pour absence de certificat conformité de bonnes pratiques de distribution   |
|   | GROUPEMENT MBENTI -IMC                   | -                     | 60 Jours          | Eliminé pour production d'un faux document falsifié (attestation de non faillite)   |
|   | MEDICAL SPACE SARL                       | -                     | 60 Jours          | Eliminé pour absence de certificat de bonnes pratiques de distribution et a présenté une lettre scannée de demande d'agrément de distribution datant du 07/09/2022. |

Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement de marché correspondant,

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP;
- CIPM/MINSANTE;
- CFC/MINSANTE ;
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES



*Le Ministre*

*Dr. Mamanoute Natchie*